

**BANQUE NUGER**



# Rapport Annuel

**ANNEE 2015**

Banque  
Courtois



Banque  
Kolb



Banque  
Laydernier



Banque  
Nuger



Banque  
Rhône-Alpes



Banque  
Tarnaud



Société  
Marseillaise de Crédit



Crédit  
du Nord



# **BANQUE NUGER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 11.444.581 €  
R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 463  
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 937

Siège Social - 5 Place Michel de l'Hospital  
63000 CLERMONT-FERRAND

téléphone : 04 73 42 73 42  
télécopie : 04 73 42 73 15  
[www.banque-nuger.fr](http://www.banque-nuger.fr)

**12 Mai 2016**  
**Assemblée Générale Mixte**

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Président	M. Philippe AMESTOY
Vice-Président	Mme Béatrice LELIEVRE
Membres	CREDIT DU NORD représenté par M. Bruno DELEMOTTE Mme Laurence LASFONT

## **DIRECTOIRE**

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Nicolas NUGER M. Jean Michel CHENIN

## **COMITE DE DIRECTION**

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Patrice BEZAULT M. Jean-Pierre CHAGNIAUD M. Jean Michel CHENIN M. Eric DULON Mme Alexandra MONTAURIER M. Nicolas NUGER M. Laurent PICHEYRE M. Thierry ROCHE M. Bernard SAUVAGNAT M. Jean-Luc TAILLANDIER Mme Emmanuelle TRES M. Michel VILLETTE

## **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Commissaire titulaire	DELOITTE & ASSOCIES 185 Avenue Charles-de-Gaulle BP 136 92203 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Commissaire titulaire	ERNST & YOUNG Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex
Commissaire suppléant	B.E.A.S. 7-9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Commissaire suppléant	PICARLE & ASSOCIES Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## Sommaire

• Rapport du Directoire	5
• Rapport du Conseil de Surveillance	11
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	12
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	14
• Comptes Annuels Bilan, Compte de Résultats	15
• Résultats financiers de la Société au cours des 5 dernières années	18
• Annexe aux documents annuels publiables	19
• Résolutions de l'Assemblée Générale	46

# Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 2015

Marquée par le recul des prix des matières premières, l'économie mondiale a évolué de façon très hétérogène selon les différentes zones économiques. La croissance des pays émergents est fortement impactée. Si l'Inde connaît toujours un développement vigoureux, des faiblesses sont apparues en Chine. La banque centrale chinoise a procédé à plusieurs dévaluations de sa monnaie. Quant aux autres pays (Brésil, Russie,...) ils sont entrés en récession. Aux Etats-Unis l'économie américaine se développe avec robustesse dans un contexte de quasi plein-emploi. Ceci a incité la réserve Fédérale à relever ses taux d'intérêt en fin d'année. Quant à l'Europe, la situation s'est améliorée mais avec des résultats très divergents selon les pays. La banque centrale européenne a poursuivi sa politique accommodante dans un contexte de faible inflation.

Sur le plan national, le PIB enregistre une progression de 1.1%. La consommation des ménages s'est accrue sous l'effet des faibles prix du pétrole, alors que les entreprises ont relancé leurs programmes d'investissements dans un contexte de taux extrêmement bas. Pour autant le marché de l'emploi reste sclérosé.

Dans les différentes régions où la banque est implantée et selon les études mises à disposition par la Banque de France, l'activité annuelle a globalement progressé sur le plan industriel. L'utilisation des capacités de production remonte doucement mais reste éloignée de sa tendance de long terme. Les carnets de commandes se sont également améliorés tout au long de l'année. Toutefois le niveau des stocks est jugé trop élevé. Les services marchands ont été également bien orientés. Le secteur du BTP a évolué de façon contrastée. Les travaux publics ont souffert de l'atonie de la commande publique.

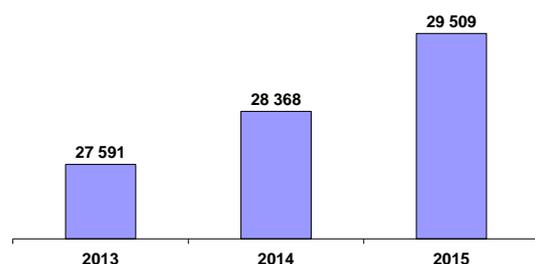
Dans cet environnement, le PNB de la banque est en progrès de 2.8% à 41.4 M€ contre 40.3 M€ au 31.12.2014. Retraité de la variation de la provision sur épargne logement, il est en hausse de 2.9%. Les charges d'exploitation s'affichent en hausse de 2.1%. Le coût du risque de l'exercice ressort à un montant identique à celui de l'exercice précédent soit 4.6 M€. Le résultat net se monte à 7.10 M€ contre 6.55 M€ pour l'année 2014.

## Activité Commerciale

L'exercice 2015 s'est révélé de bonne facture sur l'ensemble des marchés. Sur le Particulier, la conquête a largement dépassé son objectif par la captation de clients en phase de renégociation de leurs prêts immobiliers. Sur ce dernier point, la production de crédits a quasiment doublé par rapport à 2014 (99 M€ vs 51 M€). Quant à celle des prêts personnels, elle est également en progression de 3.4%. L'épargne financière (OPCVM MLT, Assurance vie) a elle aussi évolué favorablement. Sur le Professionnel, la conquête est restée dynamique tout en étant sélective. En ce qui concerne les crédits, la mise en place du TLTRO a relancé la production qui est en hausse de 28.8% (+7 M€). Le crédit bail a été également bien orienté. Quant au marché de l'entreprise, la conquête a été également très active. Si les crédits d'exploitation ont connu une année en contraction, la production des crédits d'équipement progresse de 36.7% (+10.5 M€).

## Marché des Particuliers

FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS



La conquête est en hausse de 12.4%, avec un taux de majeurs supérieur à plus de 77%. Le fonds de commerce progresse de 4.0% sur l'année.

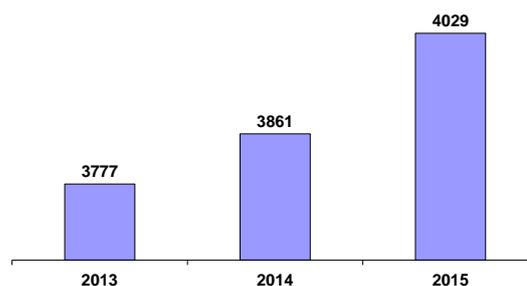
Le nombre de clients équipés de 3 produits se situe à 64.3% contre 64.6% en 2014. Le taux d'équipements en 6 produits et plus augmente de 0.2 point à 47.7%. Par ailleurs, 45.4% des clients sont détenteurs du package Norplus.

## Marché des Professionnels

Les entrées en relation sont du même niveau qu'en 2014, ce qui permet au fonds de commerce d'afficher une variation positive de 4.4%. Dans 52,9% des cas les nouveaux professionnels ont une ancienneté de création de leur activité supérieure à un an.

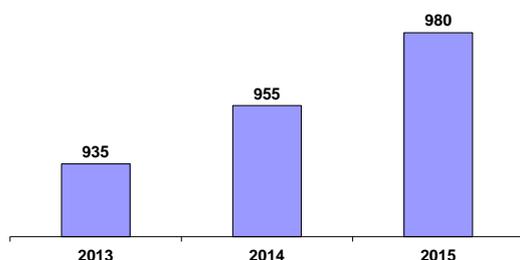
Le nombre de professionnels actifs, hors relation privée seule, équipés de 4 produits et plus ressort à 80.0% et la part des « double relation » se situe à 68.9%. D'autre part, 75.3% des clients sont équipés du package Convention Alliance

FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS



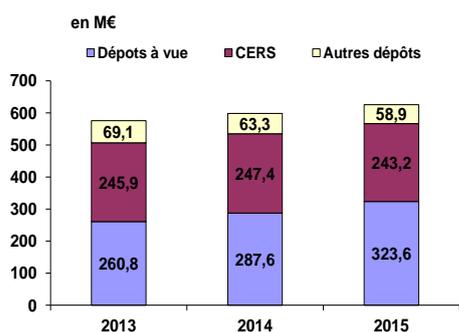
## Marché des Entreprises

FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES



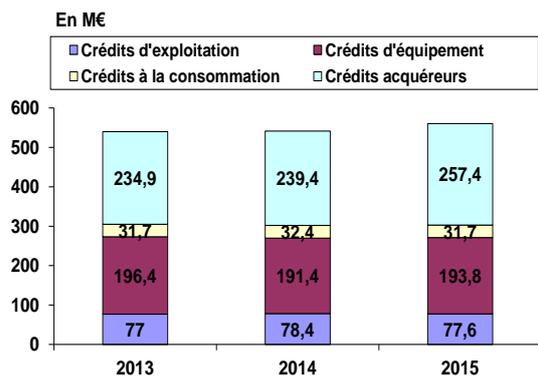
La conquête de l'année est supérieure de 35% à celle de l'année précédente. Quant au fonds de commerce il augmente de 2.6%. Pour autant, le nombre de clients qui ont pour banque principale la Banque NUGER stagne. Le développement des opérations de commerce extérieur se poursuit (18% des clients utilisent ce service).

## Les dépôts



Ils ressortent à 625.8 M€ (+4.6%). Cette variation est une nouvelle fois imputable aux dépôts à vue qui s'apprécient de 12.5%. Les encours de CERS se replient de 1.7% impactés par les baisses de rémunération enregistrées au cours de l'année. Seuls les plans d'épargne logement échappent à la tendance. En ce qui concerne les autres dépôts, ils poursuivent leur recul (-6.9%).

## Les crédits

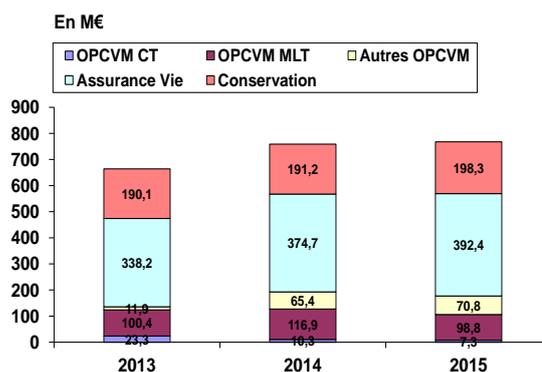


Les concours augmentent de 3.7% à 568.3 M€. Les crédits aux entreprises sont en hausse de 0.6%. Les effets du TLTRO entraînent une hausse des crédits d'équipement alors que ceux inhérents à l'exploitation se contractent. Les encours de crédit bail mobilier gérés par STARLEASE connaissent également une baisse pour atteindre 37.5 M€ (-8.43%). Les crédits aux particuliers sont mieux orientés avec une amélioration globale de 6.4% portée par les crédits acquéreurs (+7.5%) alors que les crédits à la consommation reculent de 2.1%.

## Conservation et produits d'assurance

Le CAC 40 a connu des mouvements très erratiques. Après avoir touché des sommets à 5 268 pts, il a vacillé au cours de l'été pour atteindre 4 300 pts avant de se reprendre jusqu'à 5 000 pts fin novembre, puis connaître une nouvelle correction qui l'a ramené à 4 637.06 pts au 31.12.2015. Sur l'année la progression est de 8.5%.

Le contexte de taux ne favorise pas les OPCVM Court Terme groupe qui chutent de 29.5% sur l'exercice. Les OPCVM Moyen Long Terme Groupe sont également en repli de 15.5%. Le bon niveau de collecte effectué en Assurance vie permet d'afficher une hausse des encours de 4.7%. La conservation globale augmente de 1.2% sur l'année à 767.6 M€.



## Ressources Humaines

A fin décembre, l'effectif bancaire est de 152.3 personnes contre 153.7 personnes en fin de l'exercice précédent.

Hors mouvements des contrats à durée déterminée, la Banque a intégré 7 nouveaux collaborateurs, principalement à vocation commerciale. Par ailleurs, 12 collaborateurs ne font plus partie de l'effectif à fin 2015, dont 7 départs en retraite.

Les actions de formation représentent un contingent de près de 4200 Heures. Outre les formations métiers, elles ont eu pour but différents aspects commerciaux (blanchiment, flux, assurance) ainsi que la banque multi-canal.

## Investissements

Sur le budget de 424 K€ alloué pour l'exercice, les investissements engagés au 31.12 s'élèvent à 431 K€. Outre la fourniture de tablettes à l'ensemble des collaborateurs de la banque, ils concernent le remplacement de DAB, le changement de centrales d'alarme aux normes groupe, ainsi que divers travaux de rafraîchissement.

## Évolutions financières

Les résultats de la banque sont établis selon les normes comptables françaises. L'exercice n'enregistre aucun changement de méthodes comptables.

En M€	12/14	12/15	Variation
<b>Marges</b>	<b>23.7</b>	<b>23.9</b>	<b>+0.8%</b>
<b>Commissions nettes</b>	<b>16.6</b>	<b>17.5</b>	<b>+5.7%</b>
<b>dont commission de services</b>	<b>12.1</b>	<b>12.7</b>	<b>+5.4%</b>
<b>dont commissions financières</b>	<b>4.5</b>	<b>4.8</b>	<b>+6.6%</b>
<b>PNB</b>	<b>40.3</b>	<b>41.4</b>	<b>+2.8%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-25.6</b>	<b>-26.1</b>	<b>+2.1%</b>
<b>RBE</b>	<b>14.7</b>	<b>15.3</b>	<b>+4.0%</b>
<b>Coût du risque (Yc reprise FRBG)</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.6</b>	<b>+0.2%</b>
<b>Gains ou pertes / actifs immobilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ns</b>
<b>I.S.</b>	<b>-3.6</b>	<b>-3.6</b>	<b>+1.2%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6.5</b>	<b>7.1</b>	<b>+8.4%</b>

Le PNB de l'exercice 2015 progresse de 2.8% (41.4 M€ contre 40.3 M€). Retraité sur les deux exercices de la variation de la provision PEL/CEL il ressort en hausse de 2.9%.

La dynamique insufflée par le TLTRO ainsi que la volumétrie engrangée durant la phase de renégociation des détenteurs de prêts immobiliers se traduit par une amélioration des marges sur concours de 2.3%. Hors effet provision Epargne Logement celles sur les dépôts sont en hausse de 0.9%.

Les commissions nettes augmentent de 5.7%. Les commissions de services progressent de 5.4% avec une évolution favorable sur l'ensemble des composantes. Quant aux commissions financières, elles s'accroissent de 6.6% sous l'effet des commissions sur OPCVM et assurance vie.

Les frais généraux augmentent de 2.1%. La variation des charges de personnel est de +5.5% due en large partie à une modification de l'abondement sur intéressement et participation. Les provisions inhérentes à ces derniers sont de niveau quasi-identiques à celle de l'année 2014 (0.9 M€). Les autres charges sont contenues avec une hausse de 0.9%.

Le RBE s'établit à 15.3 M€ contre 14.7 M€.

Le coût du risque se situe à des niveaux comparables à ceux de 2014 (4.57 M€ vs 4.56 M€). Dans le détail, les provisions, y compris provisionnement statistique, sur créances douteuses se montent à 4.60 M€ contre 5.41 M€ en 2014. Par ailleurs, la provision pour risques sectoriels a enregistré des reprises pour un montant de 0.04 M€ contre 0.85 M€ pour l'année 2014.

L'ensemble des créances douteuses et contentieuses présentes au bilan est provisionné à hauteur de 52.2% contre 50.1% en 2014. Les créances contentieuses sont, pour leur part, couvertes à 69.6% contre 68.8% un an plus tôt.

Le coût du risque calculé selon les règles établies par la Direction Centrale des Risques du Groupe s'établit à 0.53% contre 0.66% en 2014.

Après constatation de la charge d'impôt, le résultat net de l'exercice est de 7.10 M€ contre 6.55 M€.

Le coefficient d'exploitation, hors provision épargne logement, s'établit à 62.1% contre 62.6% en 2014.

Le return on equity – ROE – à capitaux normatifs (tier one 6%) s'établit à 21.2%

Suite aux modifications apportées à la L.M.E. (Loi de Modernisation Economique), est jointe en annexe à ce rapport une information sur les délais de paiement aux fournisseurs.

---

La Banque NUGER a enregistré d'excellentes performances commerciales et financières sans se départir d'un niveau élevé de satisfaction de la clientèle. Elle a également poursuivi son soutien à l'économie régionale confortant son modèle de banque de proximité. Le Directoire adresse ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la banque pour leur implication et la qualité de leur travail.

Dans un paysage bancaire soumis à la fois à de fortes contraintes réglementaires et à la révolution du digital, la banque NUGER se devra d'être, en 2016, « la banque relationnelle ». Le contexte économique sera peu porteur avec des taux extrêmement bas qui pénaliseront la rentabilité. Ceci associé à une croissance trop timide qui obligera à maintenir une vigilance accrue sur la maîtrise des risques.

---

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice.

## ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

### ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en K€)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais	TOTAL
	1 à 30 jours (x)	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	(xx)	(xxx)	
<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>56.0</b>			<b>0.0</b>	<b>0.3</b>	<b>56.3</b>

(x) Dont créances contestées 0.9 K€.

(xx) Dont créances contestées 0.0 K€.

(xx) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La direction de la Comptabilité et du Pilotage de la Banque Nuger assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour l'ensemble des entités de la Banque.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation d'un des membres du Directoire ou du Directeur des Ressources Humaines. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

NEANT

### DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	2012	2013	2014
Dividende total versé	1 917 740.60€	5 227 389.70€	20 012 551.10€
Dividende par action	6.20€	16.90€	64.70€

## Rapport du Conseil de Surveillance

Le Directoire a présenté son rapport sur la situation de la Banque Nuger et son activité au cours de l'année 2015.

Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

La croissance mondiale, bien que marquée par un reflux des matières premières extrêmement fort et des taux d'intérêt très faibles dans les grandes économies, reste marquée par des situations contrastées.

Les Etats-Unis poursuivent leur développement avec un taux de sans emploi très faible. Ceci a autorisé la Réserve Fédérale à augmenter ses taux en fin d'année. Dans les pays émergents, l'Inde échappe aux inquiétudes des milieux économiques. A contrario, La Chine, même si ses performances sont encore bonnes, inquiète. Quant à l'Europe, et plus particulièrement la zone Euro, la croissance bien mieux orientée n'est pas au niveau espérée malgré le soutien de la Banque Centrale Européenne par ses opérations non conventionnelles. Quant à la France, la hausse du PIB ressort à 1.1%, palier insuffisant pour diminuer sensiblement les déficits et relancer la dynamique économique.

Malgré cette situation, la Banque Nuger affiche une croissance de son PNB de +2.9% après retraitement de la variation de la provision PEL/CEL.

Les charges sont en hausse de 2.1% supportant les premières cotisations versées au Fonds de Résolution Unique.

Le RBE de la Banque est en progression de 4.0%.

Le coût du risque ressort à un niveau quasi identique à celui de 2014 à 4.57 M€ contre 4.56 M€.

Quant au résultat net de l'exercice, il s'établit à 7.10 M€ contre 6.55 M€ en 2014.

Le Conseil tient à saluer les différents collaborateurs de la Banque pour la réussite commerciale et financière de cette année 2015. Il tient également à les remercier d'avoir su maintenir l'excellence de la satisfaction de la clientèle.

Pour 2016 la croissance de la zone Euro devrait prolonger son redressement avec le soutien des mesures de la Banque Centrale Européenne. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance accorde sa confiance au Directoire pour atteindre ses ambitions.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## Comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2015

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**  
1/2, Place des Saisons  
92400 Courbevoie-Paris-La Défense I

**DELOITTE & ASSOCIES**  
19, rue Edouard Vaillant CS 14313  
37043 Tours Cedex 1

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nuger, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages de personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celles contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Paris-La Défense et Tours, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Bernard GROUSSIN

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2015

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**  
1/2, Place des Saisons  
92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1

**DELOITTE & ASSOCIES**  
19, rue Edouard Vaillant CS 14313  
37043 Tours Cedex 1

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Tours, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Bernard GROUSSIN

**Comptes Annuels**  
**Bilan**  
**Compte de Résultats**

## BILANS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF</b>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET CPTEs CHEQUES POSTAUX		9 674	6 822
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4	0	0
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	232 782	248 209
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2	593 688	552 059
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4	26	23
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	5	448	321
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	2	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	863	865
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7	6 330	6 916
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
AUTRES ACTIFS	8	5 938	7 433
COMPTES DE REGULARISATION	9	6 758	6 681
<b>TOTAL</b>		<b>856 507</b>	<b>829 329</b>
<b>PASSIF</b>			
		<b>2015</b>	<b>2014</b>
BANQUES CENTRALES & CPTEs CHEQUES POSTAUX		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	110 809	105 395
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	672 645	632 213
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	6	52	7 155
AUTRES PASSIFS	8	6 365	6 027
COMPTES DE REGULARISATION	9	4 625	4 636
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	7 549	6 552
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	11	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	12	54 462	67 381
CAPITAL SOUSCRIT		11 445	11 445
PRIMES D'EMISSION		365	365
RESERVES		35 536	46 987
PROV. REG. ET SUBV. D'INVEST.		0	0
REPORT A NOUVEAU		21	2 037
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 095	6 547
<b>TOTAL</b>		<b>856 507</b>	<b>829 329</b>
<b>HORS BILAN</b>			
	28	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		39 087	33 293
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		71 633	71 661
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
ENGAGEMENTS DIVERS DONNES		68 146	15 100
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		21 956	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		187 831	157 935
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

## COMPTES DE RESULTATS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	13	22 722	24 092
Intérêts et charges assimilés	13	4 611	5 698
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	13	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	13	0	0
Revenus des titres à revenu variable	14	2	0
Commissions (Produits)	15	19 340	18 468
Commissions (Charges)	15	1 667	1 781
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	16	5 630	5 371
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	16	4	0
Autres produits d'exploitation bancaire	17	440	336
Autres charges d'exploitation bancaire	17	428	484
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>41 432</b>	<b>40 304</b>
Charges générales d'exploitation	18 et 19	25 016	24 490
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 119	1 096
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 297</b>	<b>14 718</b>
Coût du Risque	20	- 4 568	- 4 565
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 729</b>	<b>10 153</b>
Gains ou pertes sur actifs Immobilisés.	21	- 11	- 25
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>10 718</b>	<b>10 128</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	22	- 3 623	- 3 581
Dotation/reprise de FRBG et Provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>7 095</b>	<b>6 547</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>		<b>22,94</b>	<b>21,16</b>

## Résultats Financiers de la Société au cours des cinq dernières années

Articles L225-74, L225-76 et L225-91 du Code de Commerce

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I - SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE</b>					
Capital social	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00
Nombre d'actions émises	309 313	309 313	309 313	309 313	309 313
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 481 910,43	49 916 756,99	49 033 448,48	49 932 329,63	49 106 535,56
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	15 154 800,09	14 812 966,39	17 919 998,69	15 933 881,51	16 788 844,11
Impôts sur les bénéfices	3 761 393,57	1 449 584,84	3 766 464,60	3 581 315,83	3 622 911,52
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	6 998 154,17	2 813 223,86	8 685 801,00	6 546 588,25	7 095 304,33
Montants des bénéfices distribués	4 763 420,20	1 917 740,60	5 227 389,70	20 012 551,10	22 864 416,96
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	36,83	43,20	45,76	39,94	42,57
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	22,62	9,10	28,08	21,16	22,94
Dividende versé à chaque action	15,40	6,20	16,90	64,70	73,92
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif brut moyen des salariés	171	170	168	163	159
Montant de la masse salariale	6 834 635,60	6 767 867,33	6 785 993,46	6 943 391,36	6 838 116,50
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 750 066,37	2 901 538,87	2 998 325,51	2 851 114,03	2 952 150,85

**ANNEXE AUX DOCUMENTS ANNUELS PUBLIABLES  
AU 31/12/2015**

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

### **Options réglementaires exercées**

La Banque Nuger applique les options réglementaires suivantes :

- Frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n° 2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- Dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

### **Gestions des Risques**

- Risque de Liquidité

La Banque NUGER est intégrée dans les calculs réglementaires consolidés du groupe.

- Risque de Transformation

Avec les supports fournis mensuellement par la cellule ALM du CREDIT du NORD, la Banque NUGER pilote l'évolution de la structure de son bilan afin de déterminer les refinancements nécessaires.

- Risque de Taux et de Marché

Le dispositif est conduit par le groupe CREDIT du NORD. Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié mensuellement.

L'ensemble de ces opérations est effectué sous couvert de la société consolidante par l'intermédiaire du comité de gestion de bilan présidé par le Président Directeur Général du CREDIT DU NORD.

- Risque de Change

Le risque de change est systématiquement couvert auprès de la société consolidante à l'exception des devises détenues en caisse.

### **Contrôle Interne**

Le Contrôle Interne de la Banque NUGER repose sur un dispositif identique à celui du groupe. Il s'articule autour de trois niveaux interdépendants :

- Un contrôle hiérarchique,
- Un contrôle permanent ou de deuxième niveau,
- L'Inspection Générale du Crédit du Nord qui exerce des contrôles périodiques.

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler) et formaliser les contrôles effectués. Des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle permanent ou de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au Président du Directoire dont ils dépendent et fonctionnellement à l'Inspection Générale du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés avec l'Inspection Générale du Crédit du Nord sous l'angle administratif et avec la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord ou la Direction des Risques de la Banque NUGER en ce qui concerne les engagements.

Un contrôle périodique par l'Inspection Générale du Crédit du Nord qui est fondée à intervenir dans tous les domaines. Elle est directement rattachée au Président Directeur Général du Crédit du Nord. Ce dispositif est intégré au contrôle interne de l'actionnaire principal du Crédit du Nord.

Le responsable du contrôle interne, par ailleurs déontologue, responsable de la surveillance du risque de blanchiment et contrôleur des services d'investissements rédige annuellement son rapport sur les conditions dans lesquelles il exerce son contrôle, conformément à l'article 42 du règlement 97-02 du CRBF. De même, la direction des Risques rédige chaque année celui relatif à la surveillance des risques au titre de l'article 43 dudit règlement.

Ces rapports ont confirmé le niveau toujours satisfaisant de la qualité des risques commerciaux et la bonne tenue administrative et comptable de nos entités.

### **Adéquation des fonds propres et ratio de solvabilité**

Conformément à la réglementation bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée au niveau de la Société Générale, actionnaire à 100% du Crédit du Nord.

### **Normes IAS/IFRS**

La Banque NUGER est soumise à la présentation de comptes sous la forme IAS/IFRS vis à vis de son actionnaire principal, le Crédit du Nord.

### **Recours à des estimations et au jugement**

Pour la préparation des comptes annuels de la banque, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre des hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date de l'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative des états financiers.

Le recours à des estimations concerne les évaluations suivantes :

- Le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles
- Les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel
- Le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

### **Créances sur les établissements de crédits et la clientèle – Engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédits et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- pour les établissements de crédits : créances à vue (Comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme.
- pour la clientèle : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les intérêts sur créances douteuses sont calculés sur la base de la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi des prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultats sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

## **Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel**

Conformément au règlement de l'ANC 2014-07 précité, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué, s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales) ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèle. Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciation ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en coût du risque.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun retour en encours sain n'est prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours « douteux compromis ». Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le Retail, il existe une note propre au défaut. Pour le Corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut à une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis et 10 pour le contentieux). Les dossiers notés 7 sur le Corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution de la note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Au sein de la classe des encours sains, il a été créé une subdivision appelée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi. Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement actualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Par ailleurs, figurent au passif du bilan en « Provisions », les provisions pour risques sectoriels de crédits. Ces dernières, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert, pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans la base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

### **Titres et provisions sur titres**

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II – Titre 3 – Opérations sur titres du règlement ANC 2014-07 sont les suivantes :

#### **a) titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également considérés comme des titres de transaction les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession de titres est porté au compte de résultat. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixe.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention

- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

#### b) titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits en titre de transaction, d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

##### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titre de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique Revenus des titres à revenu variable.

##### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenus fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique du compte de résultat Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixes.

Les titres sont estimés à la clôture de l'exercice sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de titres de placement sont enregistrés dans la rubrique Résultat net sur opérations financières du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

#### c) titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie des titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque NUGER a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-value de cession de titres d'investissement sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique Gain ou perte sur actifs immobilisés.

#### d) titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque NUGER et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de société ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la banque NUGER, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus
- titres de société appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la banque NUGER.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la banque NUGER sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat, frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés en compte de résultat dans la rubrique : revenus des titres à revenu variable.

A la clôture de l'exercice, l'estimation de la valeur des titres est faite à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange sont portés au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

La Banque NUGER n'a effectué aucun transfert de titres d'une catégorie à l'autre au cours de l'exercice.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité (définie lors de la réévaluation légale intervenue en 1978), et celles acquises après cette date, le sont à leur coût d'acquisition. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation, principalement selon le mode linéaire. Les terrains ne donnent pas lieu à un amortissement. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les logiciels informatiques acquis à l'extérieur de la banque sont immobilisés et amortis selon la durée figurant dans les tableaux ci-dessous.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque NUGER a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

### **Dettes envers les établissements de crédits et les comptes créditeurs de la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédits et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- pour les établissements de crédits : dettes à vue et dettes à terme.
- pour la clientèle : dépôts à vue, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions matérialisées par des titres ou des valeurs effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charge d'intérêts au compte de résultat.

### **Provisions**

Les provisions concernent :

- les provisions concernant les engagements par signature
- les provisions pour risques divers et litiges

Les provisions relatives aux engagements par signatures et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert. Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date de paiement prévisible de paiement déterminés à dire d'expert. Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la banque estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

### **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque NUGER des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque NUGER font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### **Opérations en devises**

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II – Titres 7 du règlement ANC 2014-07, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours du change à terme restant à courir sur la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

## **Résultats sur instruments financiers**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC (Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 et 2). Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leurs sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

### a) Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs à ces contrats affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en comptes de produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en résultat net sur opérations financières.

### b) Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en résultats sur opérations financières. Les pertes latentes déterminées par comparaison entre la valeur comptable de la valeur et la valeur de marché sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

## **Garanties données et reçues**

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celle des établissements de crédit, état, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements font l'objet de provisions.

## **Produits nets de commissions sur prestations de service**

La Banque NUGER enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiements sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée.

## **Charges de personnel**

La rubrique charges de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice ainsi que les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

## **Engagements sociaux**

La Banque NUGER peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnité de fin de carrière
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps

- des indemnités de fin de contrat de travail

### Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la banque NUGER se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départ anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande de deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut)
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés
- l'effet des réductions et liquidation de régimes.

### Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

### Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques

### Gains ou pertes sur actifs immobilisés

La rubrique Gains ou Pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés en produit net bancaire.

### Impôts et taxes

La banque NUGER est intégrée depuis le 01 janvier 2015 au groupe fiscal du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserves d'une quote-part pour frais et charges de 12% du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice en cas de réalisation d'une plus value à long terme.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

### Résultat exceptionnel

La rubrique résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par la Banque dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque NUGER.

### Changements de méthode comptable relatif à l'exercice

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### NOTE 1 - Opérations avec les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>232782</b>	<b>248209</b>	<b>-15427</b>	<b>-6,22%</b>
Comptes à vue	19708	80420	-60712	-75,49%
Intérêts à recevoir	0	0	0	
Comptes et prêts à terme	207539	163968	43571	26,57%
Intérêts à recevoir	767	811	-44	-5,43%
Valeurs non imputées	4768	3010	1758	58,41%
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>110809</b>	<b>105395</b>	<b>5414</b>	<b>5,14%</b>
Comptes à vue	39465	4470	34995	782,89%
Intérêts à payer	0	1	-1	-100,00%
Comptes et emprunts à terme	70696	100069	-29373	-29,35%
Intérêts à payer	33	2	31	1550,00%
Autres sommes dues	615	853	-238	-27,90%

ECHEANCES	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	19708				19708
Intérêts à recevoir					0
Comptes et prêts à terme				163400	207539
Intérêts à recevoir	767				767
Valeurs non imputées	4768				4768
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	39465				39465
Intérêts à payer					0
Comptes et emprunts à terme		145	7000	30151	70696
Intérêts à payer	33				33
Autres sommes dues	615				615

**NOTE 2 - Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Créances Commerciales Non Eligibles au refinancement de la BCE	21878	27083	-5205	-19,22%
Créances Commerciales Eligibles au refinancement de la BCE	0	0	0	
Intérêts à recevoir	47	62	-15	-24,19%
<b>Total des créances commerciales</b>	<b>21925</b>	<b>27145</b>	<b>-5220</b>	<b>-19,23%</b>
Autres concours Non Eligibles au refinancement de la BCE	468934	442734	26200	5,92%
Autres concours Eligibles au refinancement de la BCE	34477	15694	18783	119,68%
Valeurs non imputées	1475	2760	-1285	-46,56%
Intérêts à recevoir	404	411	-7	-1,70%
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>505290</b>	<b>461599</b>	<b>43691</b>	<b>9,47%</b>
Comptes ordinaires débiteurs	35886	33068	2818	8,52%
Intérêts à recevoir	661	692	-31	-4,48%
<b>Total des comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>36547</b>	<b>33760</b>	<b>2787</b>	<b>8,26%</b>
<b>Sous total des créances saines</b>	<b>563762</b>	<b>522504</b>	<b>41258</b>	<b>7,90%</b>
Créances douteuses compromises (Brut)	40790	37814	2976	7,87%
Créances douteuses compromises (Provisions)	28379	26029	2350	9,03%
Créances douteuses (Brut)	21864	21454	410	1,91%
Créances douteuses (Provisions)	4349	3684	665	18,05%
<b>Sous total des créances douteuses</b>	<b>29926</b>	<b>29555</b>	<b>371</b>	<b>1,26%</b>
<b>Total des créances sur la clientèle</b>	<b>593688</b>	<b>552059</b>	<b>41629</b>	<b>7,54%</b>

Taux de provisionnement des créances douteuses

- dont créances compromises	69,57%	68,83%
- dont autres créances	19,89%	17,17%

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>ECHEANCES</b>					
Créances commerciales	21909	16			21925
Autres concours à la clientèle	30086	62497	218837	193870	505290

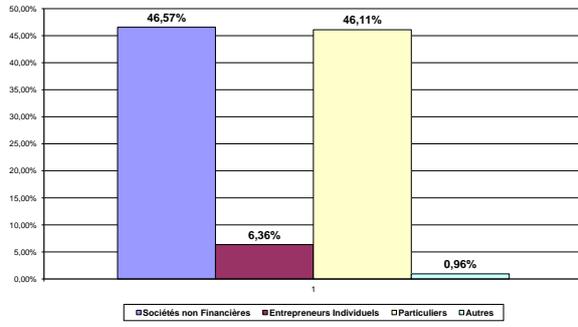
	2015	2014	Variation	%
<b>Encours global des créances douteuses</b>				
Encours douteux brut	62654	59268	3386	5,71%
Provisions	32728	29713	3015	10,15%
Encours douteux net	29926	29555	371	1,26%
Taux de provisionnement des encours douteux	52,24%	50,13%		

(En milliers d'Euros)	Reprises ou			
	31/12/2014	Dotation	Utilisation	31/12/2015
Mouvements sur provisions	<b>29713</b>	<b>8051</b>	<b>5036</b>	<b>32728</b>
Provisions sur la clientèle douteuses ou compromises	29713	8051	5036	32728

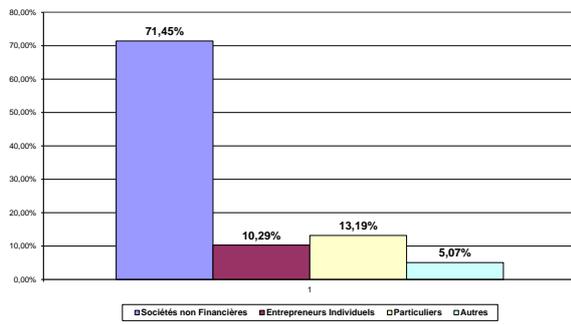
**Analyse des concours à la clientèle**

La part des concours à la clientèle accordée à des clients résidents en France est de 99.64% de l'ensemble des concours accordés à la clientèle.

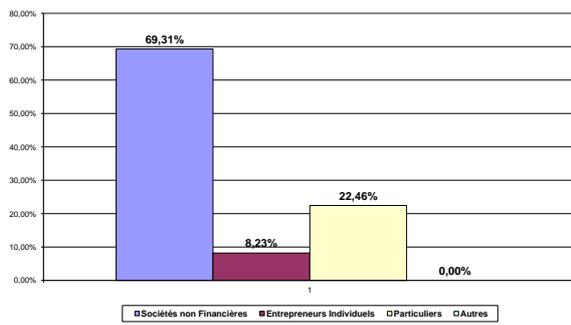
Tous crédits par type de clientèle



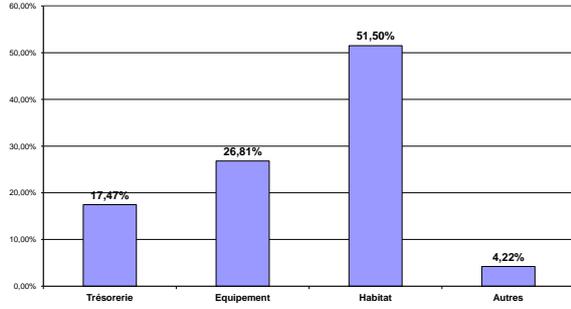
Comptes Ordinaires Débiteurs



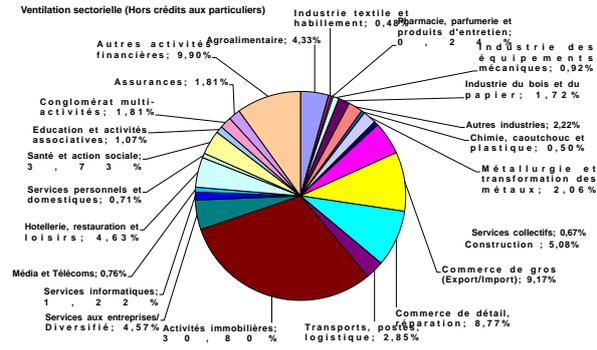
Créances Douteuses Nettes



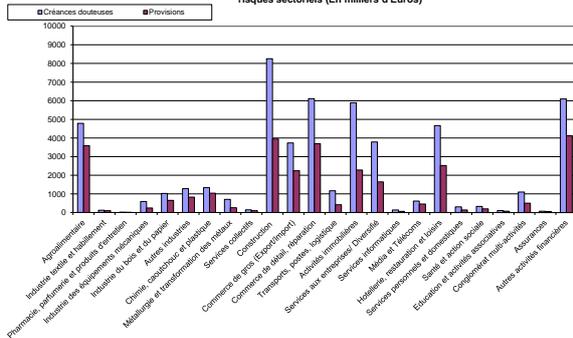
Nature des Crédits



Ventilation sectorielle (Hors crédits aux particuliers)



Ventilation sectorielle des créances douteuses et provisions afférentes y compris provisions pour risques sectoriels (En milliers d'Euros)



**NOTE 3 - Comptes créditeurs de la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	68495	62834	5661	9,01%
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	176434	189405	-12971	-6,85%
Comptes à vue et au jour le jour	358333	312766	45567	14,57%
Comptes à terme	61847	60120	1727	2,87%
Dépôts de garantie	73	68	5	7,35%
Autres sommes dues	7035	5717	1318	23,05%
Intérêts à payer	428	1303	-875	-67,15%
<b>Total</b>	<b>672645</b>	<b>632213</b>	<b>40432</b>	<b>6,40%</b>

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	48818	2557	17120		68495
Comptes à terme	37905	5982	17960		61847

**Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	24597	19260	5337	27,71%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	13220	11515	1705	14,81%
Ancienneté de plus de 10 ans	23300	25175	-1875	-7,45%
Sous total	61117	55950	5167	9,24%
Comptes d'épargne logement	8216	9000	-784	-8,71%
<b>Total</b>	<b>69333</b>	<b>64950</b>	<b>4383</b>	<b>6,75%</b>

**Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Ancienneté de moins de 4 ans	71	178	-107	-60,11%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	332	446	-114	-25,56%
Ancienneté de plus de 10 ans	61	93	-32	-34,41%
<b>Total</b>	<b>464</b>	<b>717</b>	<b>-253</b>	<b>-35,29%</b>

**Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	37	0	37	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	108	10	98	980,00%
Ancienneté de plus de 10 ans	1745	1200	545	45,42%
Sous total	1890	1210	680	56,20%
Comptes d'épargne logement	0	0	0	
Prêts tirés	10	30	-20	-66,67%
<b>Total</b>	<b>1900</b>	<b>1240</b>	<b>660</b>	<b>53,23%</b>

En ce qui concerne les modalités de détermination des provisions, les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue durée (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients. Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque NUGER des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail. Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

**NOTE 4 - Portefeuille Titres**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Titres de transaction	0	0	0	
Titres de placement	26	23	3	13,04%
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Titres d'investissement	0	0	0	
Intérêts à recevoir	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>13,04%</b>

**ECHEANCES**

&lt; de 3 mois    3 mois à 1 an    1 an à 5 ans    &gt; à 5 ans    TOTAL

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Titres de transaction					0
Titres de placement	26				26
Titres de l'activité de portefeuille					0
Titres d'investissement					0

**VALEUR DE REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE**

(En milliers d'Euros)

	Valeur Brute au bilan	Valeur de Remboursemen t	Décote/surcote restant à amortir
Titres de placement	0	0	0
Titres d'investissement	0	0	0

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)

	2015			2014		
	Cotés	Non Cotés	Int. Courus	Cotés	Non Cotés	Int. Courus
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable		50			50	
Provisions		24			27	
<b>Sous-total</b>		<b>26</b>	<b>0</b>		<b>23</b>	<b>0</b>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>

**Mouvements sur portefeuille**

(En milliers d'Euros)

	31/12/2014	Achat	Cession	Rembours. Ou reprises	Virt Comptable	31/12/2015
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe	0					0
Actions et autre titre à revenu variable	50					50
Provisions	27			3		24
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0					0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						0
Provisions						
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>26</b>

Plus value latente sur titres de placement	0	0
Plus value latente sur titres d'investissement	0	0

**NOTE 5 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme**  
(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Titres de participation</b>				
Montant brut	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Montant brut	448	321	127	39,56%
Créances rattachées	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>448</b>	<b>321</b>	<b>127</b>	<b>39,56%</b>

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Achat ou Dotation	Cession ou Reprise	Rembours.	31/12/2015
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Montant brut	321	127		0	448
Provisions	0	0		0	0
<b>Sous-total</b>	<b>321</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>448</b>

**NOTE 6 - Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Bons de caisse et d'épargne	30	131	-101	-77,10%
Titres de créances négociables	0	7000	-7000	-100,00%
Intérêts à payer	22	24	-2	-8,33%
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>7155</b>	<b>-7103</b>	<b>-99,27%</b>

**ECHEANCES**

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Bons de caisse et d'épargne	30				30
Titres de créances négociables					0

**NOTE 7 - Immobilisations**  
(En milliers d'Euros)

	2015		2014	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2224</b>	<b>1361</b>	<b>863</b>	864
dont fonds commercial et droit au bail	2119	1280	839	838
dont logiciels	105	81	24	26
<b>Terrains et constructions</b>	<b>6122</b>	<b>2369</b>	<b>3753</b>	4073
<b>Equipements informatiques</b>	<b>929</b>	<b>754</b>	<b>175</b>	132
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9323</b>	<b>6921</b>	<b>2402</b>	2712
<b>Total</b>	<b>18598</b>	<b>11405</b>	<b>7193</b>	7781

<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	Montant au	Entrées	Sorties	Autres	Montant au
	31/12/2014			mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2215</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2224</b>
dont fonds commercial et droit au bail	2119				2119
dont logiciels	96	10	1		105
<b>Terrains et constructions</b>	<b>6105</b>	<b>32</b>	<b>12</b>		<b>6125</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>882</b>	<b>115</b>	<b>68</b>		<b>929</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9043</b>	<b>384</b>	<b>107</b>		<b>9320</b>
<b>Total</b>	<b>18245</b>	<b>541</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>18598</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	Montant au	Entrées	Sorties	Autres	Montant au
	31/12/2014			mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1350</b>	<b>11</b>	<b>1</b>		<b>1360</b>
dont fonds commercial et droit au bail	1280				1280
dont logiciels	70	11	1		80
<b>Terrains et constructions</b>	<b>2032</b>	<b>341</b>	<b>4</b>		<b>2369</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>750</b>	<b>71</b>	<b>68</b>		<b>753</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>6331</b>	<b>677</b>	<b>85</b>		<b>6923</b>
<b>Total</b>	<b>10463</b>	<b>1100</b>	<b>158</b>	<b>0</b>	<b>11405</b>

**NOTE 8 - Autres actifs et autres passifs**  
(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Autres actifs</b>	<b>5938</b>	<b>7433</b>	<b>-1495</b>	<b>-20,11%</b>
Instruments conditionnels	33	70	-37	-52,86%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs Divers	5862	7309	-1447	-19,80%
Comptes de stocks et emplois divers	43	54	-11	-20,37%
<b>Autres passifs</b>	<b>6365</b>	<b>6027</b>	<b>338</b>	<b>5,61%</b>
Instruments conditionnels	27	47	-20	-42,55%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Dépôts de garantie reçus	3	3	0	0,00%
Créditeurs divers	6335	5977	358	5,99%

<b>ECHEANCES</b>	< de 3	3 mois à 1	1 an à 5	> à 5 ans	<b>TOTAL</b>
	mois	an	ans		
<b>Autres actifs</b>					
Instruments conditionnels	33				33
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Débiteurs Divers	580	3754	626	902	5862
Comptes de stocks et emplois divers	43				43
<b>Autres passifs</b>					
Instruments conditionnels	27				27
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Dépôts de garantie reçus	3				3
Créditeurs divers	1313	5022			6335

**NOTE 9 - Comptes de régularisation**  
(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>6761</b>	<b>6681</b>	<b>80</b>	<b>1,20%</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	52	1	51	5100,00%
Reévaluation change à terme	127	226	-99	-43,81%
Pertes à étaler	0	0	0	
Autres charges à répartir	1	0	1	
Charges constatées d'avance	212	203	9	4,43%
Ajustement NIFS	1360	1593	-233	-14,63%
Produits à recevoir	1930	1832	98	5,35%
Impôts différés	3052	2780	272	9,78%
Comptes de régularisation divers	27	46	-19	-41,30%
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>4625</b>	<b>4636</b>	<b>-11</b>	<b>-0,24%</b>
Valeurs à régler	19	14	5	35,71%
Reévaluation change à terme	118	223	-105	-47,09%
Produits constatés d'avance	1094	1163	-69	-5,93%
Charges à payer	3202	3044	158	5,19%
Ajustement NIFS	59	112	-53	-47,32%
Impôts différés	2	3	-1	-33,33%
Comptes de régularisation divers	131	77	54	70,13%

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>Comptes de régularisation actifs</b>					
Valeurs reçues à l'encaissement	52				52
Reévaluation change à terme	127				127
Pertes à étaler					0
Autres charges à répartir	1				1
Charges constatées d'avance	212				212
Ajustement swaps	1005	355			1360
Produits à recevoir	1930				1930
Impôts différés	53	358	98	2543	3052
Comptes de régularisation divers	27				27
<b>Comptes de régularisation passifs</b>					
Valeurs à régler	19				19
Reévaluation change à terme	118				118
Produits constatés d'avance	1094				1094
Charges à payer	1660	1258	284		3202
Ajustement swaps	57	2			59
Impôts différés	0	2			2
Comptes de régularisation divers	131				131

**NOTE 10- Provisions pour risques et charges**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Provisions pour indemnités de fin de carrière	56	1	55	5500,00%
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	144	137	7	5,11%
Provisions pour PEL/CEL	1900	1240	660	53,23%
Provisions pour compte épargne temps	395	368	27	7,34%
Provisions pour risques sur engagements par signature	2060	1913	147	7,68%
Provisions pour risques de crédits	2160	2195	-35	-1,59%
Provisions pour douteux	178	303	-125	-41,25%
Provisions pour litiges clientèle	177	184	-7	-3,80%
Autres provisions non charge du risque	480	181	299	165,19%
<b>TOTAL</b>	<b>7550</b>	<b>6522</b>	<b>1028</b>	<b>15,76%</b>

(En milliers d'Euros)

	31/12/2014	Dotation	Reprises	31/12/2015
Mouvements sur provisions	<b>6522</b>	<b>1709</b>	<b>681</b>	<b>7550</b>
Provisions pour indemnité de fin de carrière	1	55		56
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	137	18	11	144
Provisions pour PEL/CEL	1240	660		1900
Provisions pour compte épargne-temps	368	27		395
Provisions sur engagement par signature d'ordre de la clientèle	1913	594	447	2060
Provisions pour risques de crédits	2195		35	2160
Provisions sur douteux	303	32	157	178
Provisions pour litige clientèle	184		7	177
Autres provisions non charge du risque	181	323	24	480

**NOTE 11- Fonds pour risques bancaires généraux**

Il n'existe aucun fonds pour risques bancaires généraux à la Banque NUGER.

**NOTE 12- Capitaux propres**

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserve légale	Autres réserves et primes d'émission	Report à nouveau	Total
<b>Encours au 31 décembre 2014</b>	11445	1288	46064	8584	67381
Résultat 2014				6945	
Affectation résultat 2014			-11450	-15509	
Résultat 2015				7095	
<b>Encours au 31 décembre 2015</b>	11445	1288	34614	7115	54462

Dans le cadre des dispositions légales, la banque a procédé en 1978 à la réévaluation des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976. La contrepartie de la réévaluation a été portée au passif du bilan en "écart de réévaluation" dont une partie a été ultérieurement incorporée au capital.

Liste des actionnaires :

Le capital social de la Société Anonyme « BANQUE NUGER », est divisé en 309 313 actions entièrement libérées de 37 Euros chacune. La répartition entre les actionnaires se présente de la manière suivante :

CREDIT DU NORD	99.99%
Divers	0.01%

Identité de la société consolidante :

Les comptes annuels de la Banque sont consolidés par intégration globale chez le CREDIT DU NORD SA, dont le siège social est situé 28 Place Rihour 59000 LILLE et le siège central 59 Boulevard Haussmann 75008 PARIS.

**NOTE 13- Intérêts et résultats assimilés**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Intérêts et produits assimilés sur :</b>	<b>22722</b>	<b>24092</b>	<b>-1370</b>	<b>-5,69%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	1896	1911	-15	-0,78%
Opérations avec la clientèle	20826	21938	-1112	-5,07%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	243	-243	-100,00%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	
<b>Intérêts et charges assimilés sur :</b>	<b>4611</b>	<b>5698</b>	<b>-1087</b>	<b>-19,08%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	184	365	-181	-49,59%
Opérations avec la clientèle	4413	5302	-889	-16,77%
Dettes représentées par un titre	14	31	-17	-54,84%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et charges assimilés	0	0	0	

**NOTE 14- Revenus des titres à revenu variable**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Titres de placements</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
Dividendes d'actions	0	0	0	
Autres produits sur titres à revenu variable	2	0	2	
<b>Titres de participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**NOTE 15- Commissions**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>19340</b>	<b>18468</b>	<b>872</b>	<b>4,72%</b>
Commissions sur opérations bancaires	15751	15067	684	4,54%
Commission sur opérations financières	3457	3241	216	6,66%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	132	160	-28	-17,50%
<b>Charges</b>	<b>1667</b>	<b>1781</b>	<b>-114</b>	<b>-6,40%</b>
Commissions sur opérations bancaires	1586	1700	-114	-6,71%
Commission sur opérations financières	78	80	-2	-2,50%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3	1	2	200,00%

**NOTE 16- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
	<b>5630</b>	<b>5351</b>	<b>279</b>	<b>5,21%</b>
Opérations de change	162	142	20	14,08%
Instruments de taux d'intérêt	5468	5209	259	4,97%
	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	
Amortissements Immobilisations Hors Exploitation	0	0	0	
Plus value sur cession d'Immobilisations Hors Exploitation	0	0	0	
Reprise de provisions sur portefeuille titres	4	0	4	

**NOTE 17- Autres résultats d'exploitation bancaire**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>440</b>	<b>336</b>	<b>104</b>	<b>30,95%</b>
Loyers perçus	27	25	2	8,00%
Autres produits d'exploitation bancaire	413	311	102	32,80%
<b>Charges</b>	<b>428</b>	<b>484</b>	<b>-56</b>	<b>-11,57%</b>
Cotisations Fonds de garantie des dépôts	0	8	-8	-100,00%
Autres charges d'exploitation bancaire	428	476	-48	-10,08%

**NOTE 18- Frais de personnel**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
Salaires et traitements	6192	6412	-220	-3,43%
Charges de retraite	1186	1123	63	5,61%
Autres charges sociales et fiscales	2805	2710	95	3,51%
Participation, intéressement et abondement	1059	1008	51	5,06%
Provisions sur charges de personnel	549	411	138	33,58%
Passifs sociaux	89	-33	122	ns
Charges de personnel refacturées	-85	-92	7	-7,61%
<b>Total</b>	<b>11795</b>	<b>11539</b>	<b>256</b>	<b>2,22%</b>
Effectif inscrit au 31 décembre	156	160		
Effectif moyen net présent	153	157		

Le montant total des rémunérations brutes allouées à l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 870 K€ contre 727 K€ au 31 décembre 2014. Le montant global des avances et crédits accordés aux personnes désignées ci-dessus s'élève à 120 K€ contre 40 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant du CICE qui s'élève à 188 987€ contre 199 892€ en 2014, a été utilisé conformément à la réglementation.

**Note 19 - Autres Charges**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Impôts et taxes	812	648	164	25,31%
Loyers et charges locatives	804	825	-21	-2,55%
Services extérieurs et divers	11023	10914	109	1,00%
Intérimaires et contractants extérieurs	286	245	41	16,73%
Dépenses de télécommunication	68	65	3	4,62%
Transports et déplacements	244	254	-10	-3,94%
<b>Total</b>	<b>13237</b>	<b>12951</b>	<b>286</b>	<b>2,21%</b>

**NOTE 20- Coût du risque**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Dotations aux provisions	8677	8738	-61	-0,70%
Pertes non couvertes par des provisions	454	296	158	53,38%
Reprises de provisions	4522	4382	140	3,19%
Récupérations sur créances amorties	41	87	-46	-52,87%
<b>Total</b>	<b>4568</b>	<b>4565</b>	<b>3</b>	<b>0,07%</b>

**NOTE 21- Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Plus value sur cessions d'immobilisations	0	1	-1	-100,00%
Moins value sur cessions d'immobilisations	11	0	11	
Plus value sur cessions titres de participations	0	0	0	
Dotation aux provisions pour dépréciation titres de participations	0	0	0	
Reprises de provisions pour dépréciation titres de participations	0	-26	26	ns
<b>Total</b>	<b>-11</b>	<b>-25</b>	<b>14</b>	<b>-56,00%</b>

**NOTE 22- Impôts sur les bénéfices**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Impôt courant	3895	3420	475	13,89%
Impôt différé	-273	4	-277	NS
Taxe 3% sur les dividendes	0	157	-157	-100,00%
<b>Total</b>	<b>3622</b>	<b>3581</b>	<b>41</b>	<b>1,14%</b>

**Impôts sur les bénéfices - Différences fiscales sur exercices**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Différences temporaires	654	-39	693	NS
Différences permanentes	-5	-16	11	-68,75%
<b>Total</b>	<b>649</b>	<b>-55</b>	<b>704</b>	<b>NS</b>

**Base des impôts différés**

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Provisions bancaires	7836	7195	641	8,91%
Provisions pour congés payés	567	568	-1	-0,18%
Participation des salariés	404	307	97	31,60%
Provisions pour passifs sociaux	56	1	55	5500,00%
Autres	-5	-5	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>8858</b>	<b>8066</b>	<b>792</b>	<b>9,82%</b>
Impôts différés	3050	2777	273	9,83%

La charge figurant au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice. Elle tient compte des éléments positif ou négatif de fiscalité différée.

L'impôt au taux commun de 33,33% s'applique au résultat comptable avant impôt corrigé des différences temporaires et permanentes existantes du fait de divergences entre les doctrines comptables et fiscales. A ce taux sont ajoutées les différentes contributions en vigueur.

**NOTE 23 - Produits et charges non courantes et sur exercices antérieurs**

(En milliers d'Euros)

	2015		2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Produits et charges non courantes</b>	<b>123</b>	<b>125</b>	<b>119</b>	<b>29</b>
Opérations avec les établissements de crédits				
Opérations avec la clientèle	60	4	59	3
Commissions sur moyens de paiement	61	1	51	13
Commissions sur titres et services financiers	1	5		1
Fonds de garantie des dépôts			8	
Frais généraux		14	1	12
Divers	1	101		
<b>Produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs</b>	<b>171</b>	<b>653</b>	<b>350</b>	<b>982</b>
Opérations avec les établissements de crédits	0	6		1
Opérations avec la clientèle	60	7	123	13
Commissions sur moyens de paiement	46	58	149	112
Commissions sur titres, services financiers et produits d'assurances	8	167	10	285
Dividendes et produits assimilés	0	1		
Frais généraux	57	412	65	564
Divers	0	2	3	7

**NOTE 24 - Instruments financiers à terme**

(En milliers d'Euros)

	2015			2014		
	Spéculation	Micro-	Macro-	Spéculation	Micro-	Macro-
		couverture	couverture		couverture	couverture
<i>Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié</i>	A	B	C	A	B	C
<b>Opérations fermes</b>						
de gré à gré - swaps et caps de taux	0	0	462 000	0	0	383 100
<b>Opérations conditionnelles</b>						
de gré à gré - options de taux			0			
de gré à gré - options de change			5 554			4 505
de gré à gré - floors	1 761			1 196		
de gré à gré - caps	761		0	2 496		0

<b>ECHEANCES</b>	3 mois à 1 an		1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
	< de 3 mois	an			
de gré à gré - swaps et caps de taux	15000	33300	221 000	192 700	462000
de gré à gré - options de taux					0
de gré à gré - options de change	155	2655	2 744		5554
de gré à gré - floors	109	1327	325		1761
de gré à gré - caps	109	327	325		761

(En milliers d'Euros)

	2015		
	Spéculation	Micro-	Macro-
		couverture	couverture
<i>Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié</i>	A	B	C
<b>Opérations fermes</b>			
de gré à gré - swaps et caps de taux	0	0	26 346
<b>Opérations conditionnelles</b>			
de gré à gré - caps et floors	0		0

Les produits et charges sont inscrits en compte de résultat prorata temporis et les pertes et gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats entre deux arrêts comptables ne sont pas comptabilisés.

La quasi-intégralité des opérations sur les instruments financiers est réalisée avec le CREDIT DU NORD, Actionnaire majoritaire de la Banque NUGER.

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, les impacts de juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

## NOTE 25 : Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

Les immobilisations acquises par la Banque et louées sous forme de crédit-bail ou de L.O.A sont inscrites à ce compte. Les amortissements pratiqués sont dans la mesure du possible effectués de manière dégressive. Conformément aux règlements bancaires, il est tenu une comptabilité financière. Dans le cas de réserve latente négative sur opérations de crédit-bail, une provision est constituée à due concurrence.

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Encours Financier	0	0	0	
Encours Comptable	0	0	0	
Réserve latente	0	0	0	
Provision pour réserve latente négative	0	0	0	

## NOTE 26 : Passifs sociaux

La Banque NUGER a procédé à la constitution de provisions pour passifs sociaux qui englobe les provisions pour retraite, les indemnités de fin de carrière ainsi que les primes spéciales d'ancienneté.

(En milliers d'Euros)	2015	2014	Variation	%
Provision pour retraites	0	0	0	
Provision pour indemnités de fin de carrière	56	1	55	5500,00%
Provision pour primes spéciales d'ancienneté	144	137	7	5,11%
Provision pour compte épargne temps	395	368	27	7,34%
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>506</b>	<b>89</b>	<b>17,59%</b>

<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des passifs sociaux</b>	IFC	PSA
Taux de rendement attendu des actifs de financement	6,60%	
Taux d'actualisation	1,90%	1,70%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Duration	13,2	11
Durée résiduelle de vie active	19,7	19,7
<b>Sensibilité de la dette actuarielle</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-11,30%	-10,00%
Variation de 1% du taux d'inflation	14,40%	0,00%
<b>Sensibilité du service cost</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-16,60%	-11,80%
Variation de 1% du taux d'inflation	20,80%	0,00%

Du fait de l'externalisation des indemnités pour fin de carrière, nous constatons dans notre hors bilan un engagement vis à vis des salariés de 1 202 K€ compensé par un engagement reçu de la société, auprès de laquelle a été signé le contrat. Toutefois, vu l'évolution des rendements financiers des montants assurés auprès de ladite société, le différentiel entre l'engagement effectif à la fin de l'exercice et la valorisation des actifs a été provisionné.

## NOTE 27 : Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail à la fin de l'exercice tout comme lors de l'exercice précédent.

**Note 28 - Opérations de hors bilan**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014	Variation	%
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement auprès de la clientèle	38063	32269	5794	17,96%
Engagements douteux de financement auprès de la clientèle	1024	1024	0	0,00%
Engagements de garantie auprès de la clientèle	29147	30500	-1353	-4,44%
Engagements douteux de garantie auprès de la clientèle	2203	2203	0	0,00%
Engagements de garantie auprès d'établissements de crédit	35939	34614	1325	3,83%
Engagements douteux de garantie auprès d'établissements de crédit	4344	4344	0	0,00%
Engagements sur titres	0	0	0	
Engagements divers donnés	68146	15100	53046	351,30%
<b>Engagements reçus</b>				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	21924		21924	
Engagements de garantie reçues d'établissements de crédits	32	39	-7	-17,95%
Engagements de garantie reçues - autres garanties -	187831	157896	29935	18,96%

**NOTE 29 - Opérations concernant les entreprises liées**

(En milliers d'Euros)

	2015	2014
<b>Bilan - Actif</b>	<b>177986</b>	<b>208757</b>
Créances sur les établissements de crédits	176603	206916
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Autres actifs	20	48
Comptes de régularisation	1363	1793
<b>Bilan - Passif</b>	<b>85504</b>	<b>107207</b>
Dettes envers les établissements de crédits	78428	100071
Dettes représentées par un titre	7002	7002
Autres passifs	14	22
Comptes de régularisation	60	112
<b>Résultat - Charges</b>	<b>9441</b>	<b>10583</b>
Intérêts et charges assimilés	198	395
Pertes sur opérations de portefeuille de négociation	776	1246
Commissions	652	849
Charges générales d'exploitation	7815	8093
<b>Résultat - Produits</b>	<b>10443</b>	<b>11110</b>
Intérêts et produits assimilés	1893	1903
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Gains sur opérations de portefeuille de négociation	6183	6587
Commissions	2367	2620
<b>Hors Bilan</b>	<b>492115</b>	<b>391412</b>
Engagements donnés	21924	0
Engagements reçus	115	115
Engagements Instruments financiers à terme - Swaps et FRA	460000	383100
Engagements Instruments financiers à terme - Options,Caps et Floors	10076	8197

## INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce)

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2015.

NOM	MANDATS/FONCTION	NOM DE LA SOCIETE	PERIODE 2015 CONCERNEE
<b>Philippe AMESTOY</b>	Directeur Général Délégué	CREDIT DU NORD	Année 2015
	Administrateur	SOGESSUR SA	Année 2015
	Président et Administrateur	ANTARIUS	Année 2015
	Administrateur	ETOILE GESTION	Année 2015
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE KOLB	Année 2015
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2015
	Membre du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Année 2015
	Vice Président du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Année 2015
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE COURTOIS	Année 2015
	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	Année 2015
<b>Bruno DELEMOTTE</b>	Administrateur	STAR LEASE	Année 2015
	Administrateur et Représentant du Crédit du Nord	BANQUE NUGER	Année 2015
<b>Laurence LASFONT</b>	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2015
	Administrateur	TEMSYS	Depuis avril 2015
	Administrateur	NORBAIL IMMOBILIER	Depuis Mai 2015
	Administrateur	COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	Depuis décembre 2015
	Administrateur	ETOILE ID	Depuis mai 2015
	Administrateur	STAR LEASE	Depuis Mai 2015
	Administrateur (mandataire CREDIT DU NORD)	NORBAIL SOFERGIE	Depuis Mai 2015
<b>Béatrice LELIEVRE</b>	Vice Présidente et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2015
<b>Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON</b>	Président du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2015
<b>Nicolas NUGER</b>	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2015
<b>Jean Michel CHENIN</b>	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2015

# Résolutions

---

## Première Résolution

---

### Approbation des comptes

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 7.095 304,33 €.

---

## Deuxième Résolution

---

### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sous réserve de l'adoption de la première résolution, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2015 .....	7 095 304,33 €
+ Report à nouveau antérieur .....	21 121,14 €
= Bénéfice distribuable	<u>7 116 425,47 €</u>

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide :

- de prélever à titre de dividende, 73,92 € par action,  
soit pour 309.313 actions, la somme de ..... 22 864 416,96 €
- de prélever sur la réserve ordinaire un montant de ..... 15 750 000,00 €
- et de reporter à nouveau ..... 2 008,51 €

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 34 248 977,35 € à 18 498 977,35 €

Le dividende de 73,92 € par action portant sur 309.313 actions sera mis en paiement le 25 mai 2016.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2012	6,20 €
2013	16,90 €
2014	64.70 €

---

### **Troisième Résolution**

---

**Conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à approbation.

---

### **Quatrième Résolution**

---

**Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 555 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.

A titre extraordinaire

---

### **Cinquième Résolution**

---

**Modification statutaire**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, conformément à l'Ordonnance du 10 décembre 2015 prise en application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des Entreprises, décide de supprimer de l'article 16 des statuts « Conseil de Surveillance », le paragraphe repris ci-après :

*« Si au jour de sa nomination, un Membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire de cinq actions ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de 3 mois. »*

---

### **Sixième Résolution**

---

**Pouvoirs**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités, publications nécessaires.

**PUY DE DOME**

**CLERMONT-FERRAND**

Agence Centrale  
7 Place Michel de l'Hospital  
☎ 04 73 42 73 42

Agence de Jaude-Julien  
8 Avenue Julien  
☎ 04 73 17 03 50

Agence République  
119 Avenue de la République  
☎ 04 73 98 20 20

Agence Entreprise  
4 Bld Robert Schuman  
☎ 04 73 15 23 50

**AMBERT**  
8 Place du Pontel  
☎ 04 73 82 44 11

**ARLANC**  
6 & 8 place Charles de Gaulle  
☎ 04 73 95 00 07

**AUBIERE**  
Centre Commercial Plein Sud  
☎ 04 73 15 09 60

**BEAUMONT**

1 Rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 15 10 40

**CHAMALIERES**

24 rue Lufbery  
☎ 04 73 19 81 20

**CHATEL GUYON**

14 Avenue Baraduc  
☎ 04 73 86 12 79

**COURNON**

43 Bis avenue de la Libération  
☎ 04 73 77 03 03

**ISSOIRE**

9 Boulevard de la Manlière  
☎ 04 73 55 00 33

**RIOM**

17 Rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 64 77 00

**THIERS**

110 bis Avenue Léo Lagrange  
☎ 04 73 80 67 01

**ALLIER**

**MONTLUCON**  
5 Boulevard de Courtais  
☎ 04 70 28 54 54

**CENTRE ALLIER ENTREPRISES**  
37 Avenue Jules Ferry - MONTLUCON  
☎ 04 70 51 11 11

**MOULINS**  
10/12 Place Garibaldi  
☎ 04 70 46 89 20

**VICHY**  
2 Rue du Président Roosevelt  
☎ 04 70 96 50 80

**CANTAL**

**AURILLAC**  
9 Rue des Carmes  
☎ 04 71 49 85 85

**CHER**

**BOURGES**  
36 Rue Moyenne  
☎ 02 48 66 36 36

**HAUTE LOIRE**

**LE PUY-EN-VELAY**  
2 Avenue Georges Clémenceau  
☎ 04 71 04 71 71

**NIEVRE**

**NEVERS**  
36 Rue François Mitterrand  
☎ 03 86 93 03 00